

## **Fitness aquatique – Pilates – Personal training**

### **Conditions générales**

- Le tarif comprend : La dispense d'un cours de fitness aquatique et/ou de Pilates et/ou de Personal training.  
Le matériel mis à disposition.  
L'entrée à la piscine pour les cours dispensés hors ouverture au public.  
**Attention :** pour les cours aquatiques dispensés pendant les heures d'ouverture au public, **l'entrée de la piscine est à la charge du/des élève(s).**
- La finance du cycle : **Elle est payable dans sa totalité au comptant ou par Twint le 1<sup>er</sup> jour du cycle.**  
Le nombre de dates d'un cycle varie en fonction du calendrier scolaire vaudois.  
Pour des motifs de logistique et d'organisation, les leçons manquées durant le cycle ne peuvent pas être récupérées ou remboursées.
- Le cours unique : Le prix du cours unique est payable au comptant ou par Twint au début de la séance.  
Pour des motifs de logistique et d'organisation, le cours unique non annulé au minimum 24 heures à l'avance, est dû et sera facturé à raison du 50% du prix du cours unique demandé.
- L'abonnement à un cycle : Il est personnel, non transmissible et non remboursable.  
Cependant, en cas d'absence pour cause d'accident, d'une maladie grave ou de service militaire, l'abonnement pourra être prolongé pour la même durée que celle indiquée sur le certificat médical ou l'ordre de marche.  
Tous les abonnements prennent fin le 30 juin.
- Responsabilité : Chaque participant présent au cours est responsable de sa propre personne.  
*Double Dolfins / Double Coaching* (Cécile PANCHAUD) décline toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale dans le suivi des cours.
- Sécurité : Chaque personne présente dans l'enceinte de la piscine et/ou du studio de Pilates, et participant aux cours de fitness aquatique et/ou Pilates et/ou de Personal training, prend toutes les dispositions afin d'éviter tout accident ou incident. Elle confirme être en possession d'une couverture d'assurance « responsabilité civile » pour tout dégât qu'elle pourrait causer tant aux installations techniques qu'envers d'autres participants. Aucune charge ne pourra être retenue contre la personne en charge du cours ou contre *Double Dolfins / Double Coaching* (Cécile PANCHAUD) à ce sujet.
- Infrastructures : En cas de fermeture inopinée des infrastructures en cours de saison par les autorités communales, cantonales ou fédérales, incombant un arrêt partiel et/ou complet des cycles de cours, ces derniers ne seront pas remboursés. Dans la mesure du possible, une solution sera étudiée. Aucune charge ne pourra être retenue contre la personne en charge du cours ou contre *Double Dolfins* (Cécile PANCHAUD), et aucun remboursement ne pourra être exigé à ce sujet.

### **Le calendrier des dates se trouve sur le site internet**

(sous réserve de changement de dernière minute)

- |                          |                                       |   |
|--------------------------|---------------------------------------|---|
| 1 <sup>er</sup> cycle :  | septembre à décembre                  | PAS de cours durant les vacances scolaires VD   |
| 2 <sup>ème</sup> cycle : | janvier à mars                        | PAS de cours durant les relâches vaudoises      |
| 3 <sup>ème</sup> cycle : | fin mars-début avril jusqu'à fin juin | PAS de cours le mercredi, veille de l'Ascension |